

LUDOVIC PAILLER

Maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles
Université Jean Moulin Lyon 3
Membre de l'Equipe de droit international, européen et comparé
Membre du Centre de recherche sur le droit international privé

FORMATION ET TITRES UNIVERSITAIRES :

2017 à ce jour : Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

2016 : Sous-admissible au Concours national d'agrégation 2016-2017 de droit privé et sciences criminelles.

2016-2017 : Post-doctorat à l'Université de Limoges, au sein de l'Observatoire des Mutations institutionnelles et juridiques (OMIJ, EA 3177).

2015 : Doctorat en droit privé et sciences criminelles de l'Université de Limoges
Mention très honorable avec félicitations du jury, proposition pour un prix de thèse.
Prix de thèse René Cassin 2016.

2014-2016 : Attaché temporaire d'enseignement et de recherches (Université de Limoges).

2011-2014 : Doctorant contractuel avec charges d'enseignement (Université de Limoges).

2010-2011 : Master 2 « Droit privé général et européen » (Université de Limoges).

ENSEIGNEMENTS :

2017-2018 : Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Enseignements en licence : Droit civil (personnes et famille), Initiation au droit comparé et aux droits étrangers, Régime de l'obligation.

Enseignements en IEJ : Note de synthèse.

Enseignements en Master 2 : Contrats internationaux (partie spéciale), Contracts and private international law, Droit de la coopération judiciaire en matière civile, Actualité du droit pénal.

Misssions Internationales : Droit international privé (conflit de juridictions) à l'Université d'Aïn Chams (Le Caire, Egypte, 2017).

PUBLICATIONS :

Monographie :

- *Le respect de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la construction d'un espace judiciaire européen en matière civile et commerciale*, thèse de doctorat, dir. F. Marchadier et É. Garaud, soutenue à Limoges le 9 novembre 2015, Prix de thèse René Cassin 2016, Ed. Pedone, coll.de la Fondation René Cassin, 2017.

- *Les réseaux sociaux sur internet et le droit au respect de la vie privée*, Préf. F. Marchadier, Larcier, 2012.

Participation à des ouvrages collectifs :

- « Quelle cohérence pour la différenciation en droit de la coopération judiciaire en matière civile ? », *Annuaire de droit de l'Union européenne 2013*, Éditions Panthéon-Assas, 2015, p. 171.

Articles :

- « Les présomptions dans l'ordonnance du 10 février 2016 », *JCP G 2016*, 1030 ; in *Libres propos sur la réforme du droit des contrats. Analyse des principales innovations de l'Ordonnance du 10 février 2016*, LexisNexis, 2016.
- « L'article 8 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Quel apport pour la protection des données à caractère personnel ? », *Légipresse* n° 332 – Novembre 2015, p. 593.
- « Les lois de police en droit de la consommation », *Revue européenne de droit de la consommation*, 2015/1, p. 39.

Notes d'arrêts :

- Commentaire de l'arrêt CJUE, 14 septembre 2017, C-168/16 et C-169/16, Nogueira e.a., à paraître au *Journal du droit international*
- Commentaire des arrêts CJUE, 9 mars 2017, C-551/15, *Pula Parking* et CJUE, 9 mars 2017, C-484/15, *Zulfikarpašić*, *RCDIP 2017/3*, p. 472.
- Commentaire de l'arrêt de la CJUE, Gde ch., 18 octobre 2016, C-135/15, *République hellénique contre Grigorios Nikiforidis, Dr. soc.*, mars 2017, p. 196.
- Commentaire de l'arrêt de la CJUE, 25 mai 2016, C-559/14, *Meroni*, *Journal du droit international 2016/4*, p. 1232.
- Commentaire de l'arrêt CJUE, 19 novembre 2015, C-455/15 PPU, *P c. Q.*, *Journal du droit international 2015/2*, p. 589.
- « L'articulation des dispositions impératives objectivement applicables au contrat de travail international et de la loi élue par les parties (à propos de l'article 6 § 1 de la convention de Rome) », obs. sous Soc., 9 juill. 2015, n° 14-13.497, *Droit social 2015*, p. 741.

COLLOQUES, CONFÉRENCES :

- « La réception en France des outils de transmission inconnus en droit interne », « Transmissions hors succession (aspects internes et internationaux) » Colloque du 28 novembre 2017 organisé par l'ACNODE, l'ARNU-Lyon avec le soutien de La Chaire notariale européenne Lyon 3 (Elan CDC – UNOFI – LSN).
- « Le juge judiciaire et le droit au respect de la vie privée : aspects de droit international privé », « Transversales Lyon 2. Vie privée : quelle protection par le juge ? », colloque du 24 novembre 2017 organisé par l'équipe Droit, Contrats et Territoires.
- « La circulation des statuts familiaux entre la France, l'Italie et la Suisse », Université notariale de Franche-Comté, 3 novembre 2017.
- « Les conventions sur les présomptions », Conférence d'intégration, Université Jean Moulin Lyon 3, 10 octobre 2017.

- « Le reflux des éléments de contrôle des situations valablement acquises à l'étranger : l'exemple de la gestation pour autrui », Projet IFITIS, Séminaire de recherche « La circulation totale au-delà de tout contrôle », Lyon, 10 octobre 2017.
- « La prise en compte des lois de police par les autorités sportives », Normes étatiques et normes sportives : confrontation ou esprit d'équipe ?, Séminaire de recherche organisé par l'Equipe de Droit Privé Louis Josserand (Université Jean Moulin Lyon 3) et l'Université de Sao Paulo (USP), Lyon, 3 octobre 2017.
- « La disparition de la définition des présomptions après l'ordonnance du 10 février 2016 », *Les artifices du droit (II) – Les définitions*, 7 juin 2017, Université de Clermont-Ferrand (Centre Michel de L'Hospital).
- « *Problem Solving Justice in French civil matters* », M. BOONE & P. LANGBROEK (dir.) Séminaire de recherche des 16 et 17 juin 2016 à l'Université d'Utrecht.
- « La coopération judiciaire en matière civile et pénale », *Construire et préserver la paix : une ambition européenne*, Actes du colloque du 26 novembre 2015, Pulim (à paraître).

PARTICIPATION A DES RECHERCHES COLLECTIVES :

- Recherche post-doctorale sur l'évaluation et le développement de la qualité de la justice, Projet *Handle With Care* financé par la DG Justice de la Commission européenne ; Contributions aux rapports nationaux et comparés (novembre 2016-décembre 2017).

RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ET COLLECTIVES :

Secrétaire de la conférence régionale d'agrégation.